

## Vue sur le terri14 et la Chaîne des terrils du Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais

Le 28 décembre 2016, la Chaîne des terrils constituée de 78 terrils est classée Site naturel au titre de la loi 1930.

Le terri14 d'Auchel est reconnaissable de très loin de par son asymétrie et constitue un marqueur paysager certain. Ce terri14 est le dernier de l'extrême occidentale du Bassin Minier à avoir une forme conique.



© Bethune-Bruay Tourisme



# Randofiche 11



© Communauté d'Agglomération de Bethune-Bruay Artois Lys Romane

### Code de balisage FFRandonnée

- Bonne direction
- Tourner à gauche
- Tourner à droite
- Mauvaise direction

### Communauté d'Agglomération de Bethune-Bruay, Artois Lys Romane

100, avenue de Londres - Bethune - 03 21 61 50 00

Un problème (balisage, entretien...) sur le circuit, signalez-le au 06 80 52 83 17 ou à [guillaume.dubromel@bethunebruay.fr](mailto:guillaume.dubromel@bethunebruay.fr)

### Office de tourisme de la région de Bethune-Bruay

3 rue Aristide Briand - Bethune - 03 21 52 50 00  
4 place Roger Salengro - Lillers - 03 21 25 26 71

Téléchargez les Rando fiches et les traces GPX sur [www.tourisme-bethune-bruay.fr](http://www.tourisme-bethune-bruay.fr)  
Facebook : Bethune Bruay Tourisme

## Les Crêtes

Au départ de Lespesses



Distance : **11 km**



Durée : **3 h**

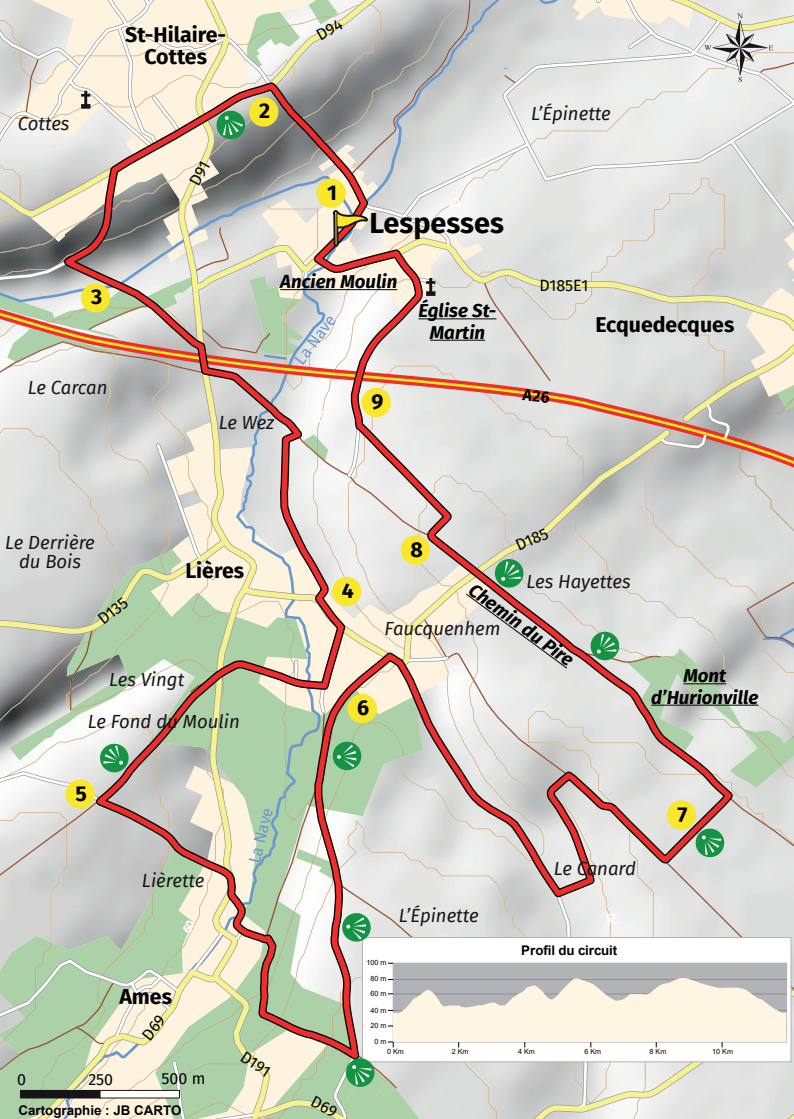


Balisage : **jaune**



Niveau : **Moyen**

Une randonnée qui permet de découvrir la vallée de la Nave d'un versant à l'autre, des chemins bocagers arpentant le haut du village d'Ames, de Lespesses et du hameau de Fauquenhem : de superbes points de vue assurés sur le parcours pour le plaisir des yeux.



## Descriptif du circuit :

🚩 **Départ :** Parking de «l'espace vert», rue de la Chapelle

- 1 Continuer rue de la chapelle (voir chapelle Notre-Dame des Affligés) jusqu'à la D 94.
- 2 Virer à gauche sur la D 94 et la longer sur 600 m environ. Descendre à gauche sur le chemin.
- 3 Tourner à droite pour rattraper la D 91, puis de nouveau à droite. Passer sous le pont de l'autoroute A 26 et tourner à gauche sur le chemin du Pire. Prendre le premier chemin à droite pour rattraper rue Taffin.
- 4 Tourner à gauche rue de Lillers puis à droite rue de l'École. Au bout à droite, continuer rue du Paradis. Traverser prudemment la D 91, continuer tout droit jusqu'au croisement de chemin.
- 5 Virer à gauche dans le chemin du Moulin, puis prendre à droite rue de Lièrette. Tourner à gauche au niveau de la petite voyette (petite rue entre deux habitations). Traverser le petit pont de la Nave. À l'intersection, prendre le chemin de Lillers. Virer légèrement à droite et suivre le balisage sur 1,8 km environ.
- 6 Rester sur votre droite, longer la rue du Mont. Prendre sur quelques mètres la D 185, puis tourner à droite chemin d'Auchel. Suivre le balisage sur 2 km environ.
- 7 Bifurquer à gauche chemin du Pire, continuer tout droit et traverser prudemment la D 185.
- 8 Prendre à droite, puis à gauche, se diriger jusqu'au pont de l'autoroute A 26.
- 9 Passer le cimetière et l'église Saint-Martin de Lespesses. Au bout de la rue, virer à gauche, puis à droite pour se diriger jusqu'au point de départ.

